

ACADÉMIE DE POITIERS

ÉTABLISSEMENT : LYCÉE CAMILLE GUÉRIN

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Année scolaire : 2020-2021

Numéro de séance : 3 – 12 novembre 2020

Date de convocation : 9 novembre 2020

Présidence de : Mme Delphine BABIN

Quorum : 15

Nombre des présents : 22

Nombre d'absents excusés : 3

SOMMAIRE	Décision Avis Vote Extrait Motion	Page	Numéro d'acte	Pièces jointes Désignation	N°
<u>I – Approbation du PV de la séance du 9 novembre 2020</u>					
<u>II – Vie pédagogique et éducative</u>					
<u>III – Fonctionnement général</u>					
1 – Evolution du plan de continuité pédagogique à compter du lundi 16 novembre 2020	Avis	3-4-5	41	Plan de continuité pédagogique	1
2 – Modification du règlement intérieur	Vote	5	40	Consignes élèves Règlement intérieur	2 3
<u>IV – Vie financière</u>					
<u>V – Questions diverses</u>					

Signatures

La Présidente

Mme BABIN Delphine



La Secrétaire

Mme LOUBET Mélanie

PRÉSENCE AU CONSEIL

Séance du 12 novembre 2020

Qualité		Titulaires			Invités/Suppléants				
		Nom-Prénom	P	A	E	Nom-Prénom	P	A	E
Administration	Chef d'établissement	Mme BABIN Delphine	1						
	Adjoint	M. BAREAU Antoine	1						
	Gestionnaire	M. LIENART Jean-François	1						
	CPE	M. ALBERT Didier		1					
Élus locaux	Collectivité de rattachement	Mme MONCOND'HUY Léonore	1						
	Groupement de commune	Mme COINEAU Dany			1				
	Commune siège	Mme DUVAL Alexandra	1						
	Collectivité de rattachement	M. TIRANT Benoît			1	Mme VALKO Odile		1	
Personnalité qualifiée									
Total			3	3	2		0	1	0
Personnels de l'établissement	Personnels d'enseignement	Mme JULIEN Anne-Laure	1			Mme AIRAUD-DAUGAN Christine		1	
		Mme TOCHON Viviane	1			Mme LOUBET Mélanie	1		
		M. EGGER Damien	1			M. BOUTIN Marc		1	
		M. BOURY François	1			Mme TEMPLEREAU Sylvie		1	
		M. FRESON Damien	1			M. BOILLEAU Olivier		1	
		Mme GRILLET Claudia	1						
	Personnels administratifs, techniques et ouvriers, sociaux et de santé	Mme COUTANT Monique			1				
		Mme BÉLIARD Catherine	1						
		Mme GENAIVRE Isabelle	1						
		Mme GAUDIN Sandrine	1						
Total			9	1	0		1	4	0
Parents d'élèves et élèves	Élus parents d'élèves	Mme LABINSKI Corinne			1	M. RICHARD Michaël		1	
		M. ROBERT James	1			Mme DRAPPEAU Dorine			1
		Mme FAURE-ABBAD Marianne	1			Mme LE DEZ Odile		1	
		M. BRION Loïc	1			M. PELARDY Jean-Marc		1	
		Mme LINAS Gabrielle	1			Mme ALBERTI-BAUDART Géraldine		1	
		Mme MINOT Léa	1			Mme VISVIKIS Athina		1	
	Elèves	M. MESNIER Guilhem	1			Mme BOUCHET Lou-Ann		1	
		M. CANER Romain	1			Mme RICHARD Auriane		1	
		M. HACQUARD Tom	1			M. MAUMONT-BARIBAUD Edouard		1	
		M. LECOQ Benjamin	1			M. GREGORY William		1	
Total			9	1	0		0	9	1

Le quorum étant atteint (21), Mme le Proviseur par intérim ouvre la séance à 18h10.

Désignation de la secrétaire de séance : Mme LOUBET Mélanie

18h45 : Arrivée de Mme Grillet (22)

I. Approbation du PV de la séance du 9 novembre 2020

Il ne peut être approuvé car il n'est pas encore prêt.

II. Vie pédagogique et éducative

III. Fonctionnement général

3.1 Evolution du plan de continuité pédagogique à compter du lundi 16 novembre 2020

Annexe 1 : Plan de continuité pédagogique

Annexe 2 : Consignes aux élèves

- Lecture d'une déclaration liminaire des enseignants

Nous, membres représentants du personnel enseignant du lycée Camille Guérin, dénonçons ce plan de continuité pédagogique.

Par l'absence de cadrage national, le ministre de l'Education Nationale Jean-Michel Blanquer fait peser sur les épaules des enseignants et des équipes de direction la responsabilité morale de choisir entre santé et éducation.

En effet, le plan de continuité pédagogique présenté n'est en aucun cas satisfaisant, ni sur le plan sanitaire, à cause du maintien des élèves en classe entière et du manque de personnel dédié au nettoyage des locaux, ni sur le plan pédagogique, le matériel informatique fourni aux enseignants (pour être précis, plutôt son absence) ne permettant pas la mise en place d'un enseignement à distance de qualité.

Il serait temps que M. le ministre assume devant la nation et les personnels de l'Education Nationale les conséquences de ses choix.

- Rappel de la situation par Mme Babin et notamment des difficultés majeures liées au contexte local : restauration scolaire, circulation dans les locaux, internat du secondaire et de la résidence CPGE, effectifs des élèves dans les classes

- Présentation du fonctionnement du lycée à compter du lundi 16 novembre

Fonctionnement hybride des classes selon une rotation par niveau.

Les élèves seront présents au lycée deux semaines sur trois.

Ce fonctionnement tient compte du calendrier des épreuves du baccalauréat (par exemple épreuves en EPS), de la date de l'examen ASSR2 des secondes (ASSR le 1^{er} décembre) et des inscriptions des premières au baccalauréat

Maintien du 100 % présentiel pour toutes les classes de CPGE afin de ne pas créer de rupture d'équité dans la préparation aux concours

- Remarques et questions

Un enseignant fait remarquer une différence importante entre les chiffres de l'ARS et le nombre de cas déclarés au lycée. Un parent d'élève confirme cette différence de chiffres.

Mme Béliard, infirmière, explique comment les cas sont signalés et qu'une fois que les familles de cas contacts ont été prévenues, les données sont envoyées au rectorat qui les annonce ensuite.

Une enseignante demande une précision sur les règles de fermeture. Mme Babin précise la procédure : si 3 cas sont signalés dans une classe, elle est fermée. Mais le Proviseur ne peut pas fermer les classes, la décision est prise par le Rectorat.

Un enseignant souhaite savoir comment sont contrôlées les déclarations des familles et des étudiants cas contacts. Mme Babin confirme qu'une confiance mutuelle est nécessaire. Les étudiants de CPGE seront en outre réunis la semaine prochaine pour leur rappeler les conditions du maintien en présentiel.

Une enseignante demande si des solutions sont prévues pour les étudiants internes, cas contacts ou cas covid et qui ne pourraient pas rentrer chez eux (raisons matérielles, financières ou autres). Mme Babin répond que l'établissement gère chaque situation individuellement, en lien avec les services académiques et la plateforme d'appui.

Un parent d'élèves s'inquiète du port du masque non respecté dans la cour et souhaiterait que le protocole de juin soit réintroduit. Mme Babin précise que les conditions sont extrêmement différentes (en juin : 25 élèves présents)

Une question sur l'opportunité d'installer des caméras en classe est posée. Mais, outre le manque de matériel, les cours suivis à distance posent des problèmes importants de suivi aux élèves (bande passante, connexion pour les familles...).

Après discussion, il est décidé d'enlever dans le protocole sanitaire le terme de visioconférence, il sera mis en exemple, avec les chats. Des échanges en direct sont prévus à raison d'une fois par semaine (visioconférence, chats) selon la liberté pédagogique de l'enseignant. *« Selon la quotité horaire de chaque discipline, au moins une heure par semaine d'échange en synchrone (audio, vidéo, chat...) est cependant garantie, de manière d'une part à maintenir le lien enseignants-élèves autrement que par échanges écrits, d'autre part à ce que les enseignants puissent étayer et remédier aux difficultés que pourraient rencontrer les élèves. »*

Un parent d'élève demande si les élèves avec des difficultés de connexion pourront venir au lycée. La réponse est non, ce serait contre-productif. L'objectif est de diminuer le nombre d'élèves présents.

Une question est posée par un enseignant sur le suivi pour les élèves consignés à domicile. Des demandes d'équipements sont à étudier, la question avait été soulevée dès la pré-rentrée. Mais le manque de moyens supplémentaires avait été souligné. Il est à noter que le laboratoire de physique a acheté des caméras.

Une remarque est faite sur le nombre d'élèves présents en classe, qui ne diminuera pas (dans certains cas plus de 30). A la demande de la direction, un Inspecteur pédagogique référent (M. La Fontaine) viendra lundi 16 novembre et vendredi 20 novembre de 10 heures à 12 heures. L'objectif est de réfléchir à des solutions pédagogiques pour dédoubler les groupes de plus de 30 qui restent en présentiel.

L'équipe enseignante souligne que dans les salles de classe la distanciation physique n'est pas toujours possible, qu'à la cantine la disposition en quinconce semble impossible. Dans les couloirs, la difficulté semble encore importante.

M. Liénart exprime sa satisfaction de voir les efforts fournis par les élèves et déjà les progrès constatés, la situation s'améliore.

- Reprise de la lecture du plan de continuité pédagogique

Sont présentées les adaptations pédagogiques et mesures sanitaires dans le cadre du protocole sanitaire renforcé : augmentation de l'amplitude d'ouverture du restaurant scolaire, adaptation des emplois du temps des classes CPGE, circulation dans les locaux, diminution de la capacité d'accueil du CDI, hygiène des mains, nettoyage et aération des locaux.

Du matériel a été acheté pour désinfecter l'établissement. Dans chaque salle, il y aura un produit désinfectant (pour les poignées...)

Les portes des salles seront ouvertes quand cela est possible (cf. sauf la salle d'arts plastiques où le matériel est trop important, la salle restera fermée)

- Respect des consignes

Le document qui sera communiqué aux familles et aux élèves est présenté.

La dernière partie porte sur les punitions et sanctions. Un article est ajouté au règlement intérieur.

- Remarques avant le vote

Remarques des membres élus avant le vote : Il y a encore trop d'allers et retours d'élèves ou d'étudiants entre les chambres à l'internat. Cette remarque est confirmée par une élève interne présente.

La distribution des manuels n'est toujours pas terminée. Les parents d'élèves regrettent cet état de fait.

La nécessité pour les élèves et étudiants présents au CA de transmettre ces informations et consignes est soulignée et approuvée par les représentants présents.

Un enseignant dit à nouveau déplorer le fait que le plan de continuité pédagogique mette en danger la santé des personnels. Il déplore l'absence de moyens humains supplémentaires. L'intendance est en contact régulier avec la Région.

Vote pour avis sur le plan de continuité pédagogique

Contre : 5 Abstention : 6 Pour : 11
Acte n°41

3.2 Modification du règlement intérieur

Annexe 3 : Règlement intérieur

« Chapitre 1 – Respect et sécurité des biens et des personnes

Article 1-17 : Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, les élèves et étudiants sont tenus de respecter les mesures et adaptations mises en place au lycée. Tout manquement constaté au respect de toutes les consignes sanitaires (notamment port du masque à l'intérieur et aux abords de l'établissement, lavage des mains et distanciation physique lorsqu'elle est possible) et des règles de circulation dans les locaux pourra faire l'objet de punitions ou de sanctions. »

Approbation de la modification du règlement intérieur

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 22
Acte n°40

IV. Vie financière

V. Questions diverses

Fin de séance : 20h06